AFFAIRE N° 17
CM 05.06.26 SDE – renovation rue Colonne

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260605-202606091647-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances - sous la présidence de Mme MICHEL, Maire
Le 5 Juin 2026 à 18h

Présents : Mme MICHEL, M. PLESIER, M. DELAMOTTE, Mme LABBE, M. VELLY, Mme DELAHAUT, M. LAMBLIN, M. LEMOINE, Mme JEGU, Mme TROTEL, M. PORTE, M. LE BOULANGER, Mme PITEL, M. DURAND, M. HODGKISS
Absents représentés : Mme THOREUX, Mme LAURIOT DIT PREVOST, Mme CHAPLAIN, M. AMICE, Mme JAFFRELOT GUERIF, M. HAMON, Mme CORDONNIER, Mme LETESSIER respectivement représentés par M. DELAMOTTE, M. LAMBLIN, Mme PITEL, M. VELLY, Mme LABBE, M. LEMOINE, M. HODGKISS, Mme JEGU
Secrétaire de Séance : M. LEMOINE

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 23
Présents : 15
Votants : 23 (dont 8 pouvoirs)

Convocation adressée le 29 mai 2026

AFFAIRE N°17 - SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE – TRAVAUX DE RÉNOVATION D'ECLAIRAGE PUBLIC - RUE DE LA COLONNE

Rapporteur : M. DELAMOTTE – Adjoint aux Travaux

L'Assemblée est informée que le Syndicat Départemental d'Energie a procédé à l'étude de reprise de l'éclairage public suite au déplacement du poste P71 « SAVARY » Rue de la Colonne.

Le coût total de l'opération est estimé à **17 500,00 € TTC**. (Coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Pour l'application du règlement financier du SDE 22 (du 20 décembre 2019), la Commune est qualifiée R50 car elle relève du caractère rural au sens du réseau électrique, et contribue au SDE à hauteur de 50% de la Taxe TCCFE de son territoire.

En conséquence, et conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical, la participation de la Commune de Saint-Cast le Guido s'élève à **10 532,41 €.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL
APPROUVE le projet de travaux de reprise de l'éclairage présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 17 500,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'étude et de suivi).

VOTE : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Marie-Madeleine MICHEL

Secrétaire de séance
Yann LEMOINE

MAIRIE SAINT-CAST LE GUILDO 22380